

Nouvelles menaces sur les crédits pour la défense : folle valse-hésitation!

Autor(en): **Brunner, Dominique**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **147 (2002)**

Heft 8

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SOMMAIRE

Août 2002

Pages

Editorial

Crédits pour la défense 3

Armée XXI

Spécial troupes de combat dans l'Armée XXI
Entretien avec le div Zwygart 6

Doctrine des troupes de combat 9

L'«Infanterie XXI» 13

Les Troupes blindées XXI 20

Pensée militaire

Une pensée militaire suisse existe! 23

CIAL

Newsletter N° 4 26

Expérience de guerre

La guerre aérienne aux Malouines 28

Dossier «Proche-Orient»

Combats en zone urbaine: la bataille de Jénine 36

L'engagement des chars dans l'armée israélienne 43

Compte rendu

Un «Lexique de la sécurité» 45

L'armée suisse en service d'ordre (1914-1949) 49

Nouvelles brèves

52

Revue des revues

57

SSO: comité central

I-II

RMS-Défense Vaud

III-IV

Nouvelles menaces sur les crédits pour la défense: folle valse-hésitation!

«L'inconstance, affirmait il y a cinq cents ans Nicolo Machiavel, caractérise les hommes. Il est facile de les convaincre d'une chose, difficile de les maintenir dans cet état d'esprit.» Cette observation demeure souvent vraie. Cette faiblesse humaine se vérifie notamment en politique. En Suisse, ces dernières années, elle s'applique particulièrement à la question du financement de la défense.

Il y a moins de deux ans, le 26 novembre 2000, le peuple et les cantons se prononçaient sans équivoque sur la question d'une limitation constitutionnelle des dépenses pour la défense. L'initiative socialiste, qui prévoyait une réduction de ces dépenses de 50%, fut rejetée par 62% des voix. En matière de défense, le peuple et les cantons n'ont pas pris seulement position à cette occasion. Depuis 1987, ils ont manifesté leur soutien à une politique de sécurité et de défense responsable et sérieuse à sept reprises. Pas moins! L'aspect «Finances» a joué plus d'une fois un rôle important, par exemple le 6 juin 1993, lors du rejet de l'initiative contre l'acquisition des F/A-18, un verdict qui signifiait l'approbation de dépenses de 3,5 milliards de francs. Il y a donc un mandat incontestable du souverain qui exige un financement adéquat de la défense.

Il faut, en outre, prendre en compte les économies réalisées par la défense depuis 1990. Ces économies sont impressionnantes. De 1990 à 2001, quelque

9 milliards de francs n'auront pas été dépensés. Cela correspond à deux budgets annuels de la défense. En termes réels (après élimination de l'inflation), ces dépenses auront donc diminué de près de 40% entre 1990 et 2003, de quelque 17% en valeur nominale. Pour la même période, tous les autres secteurs d'activité de la Confédération accusent des augmentations marquées des dépenses nominales, le social de quelque 100%, les transports de plus de 50%, tandis que les secteurs «Recherche» et «Agriculture» dépensaient également plus. Le Maure «Défense» a, pour citer Shakespeare, véritablement rempli son devoir.

Après les décisions de la fameuse «Table ronde» de 1998, des membres du Conseil fédéral ont plus d'une fois annoncé que la défense devrait bientôt pouvoir compter sur des budgets stables et, le 2 mai de l'année dernière, le Conseil fédéral se mettait enfin d'accord sur le cadre financier concédé à la défense, un plafond de 4,3 milliards par an. Par la suite, le chef du Département de la dé-

fense a démontré qu'il faudra, dans les quinze années à venir, investir en moyenne quelque deux milliards par an (armement, équipement, instruction), pour que l'armée soit à la hauteur de ses nombreuses tâches. Enfin, on notera que les Chambres fédérales se penchent depuis mars sur le projet de refonte de l'armée intitulé «Armée XXI». Le Conseil des Etats a pris ses décisions au printemps, le Conseil national a suivi en juin. Il devrait être clair pour tout le monde que cette réforme difficile – et dont beaucoup dépend – exige des moyens financiers prévisibles et stables.

C'est dans ce contexte que le Département des finances invite la Défense à étudier de nouvelles coupes claires dans son budget. Comme toujours obéissant, l'Etat-major général éla-

bore des scénarios prévoyant ces nouveaux abattements, dont l'un consiste à renoncer purement et simplement à tout programme d'armement en 2003. Depuis le Département Couchepin, des plans d'économies horripilants suintent dans la presse dominicale de Ringier: ainsi la réduction des budgets d'armement à 200 millions par an, avec l'option de pouvoir, en cas de nécessité, puiser dans cette réserve virtuelle... Les planificateurs, qui veulent usurper cette fonction, ignorent de toute évidence que l'acquisition de systèmes militaires complexes dure, de la phase de définition à l'introduction, au minimum cinq ans et plutôt plus.

Toutes ces manœuvres apparaissent irresponsables. Aucun secteur d'activité de l'Etat fédéral, dont les dépenses ont

connu une forte évolution à la hausse, ne peut se prévaloir d'autant de décisions populaires cohérentes que le Département de la défense. Sur le plan des réalités politico-stratégiques (facteur essentiel de toute politique de sécurité rationnelle), il serait désastreux que les enseignements du présent et ceux de la décennie depuis l'effondrement de l'Empire soviétique soient déjà oubliés. Si le Conseil fédéral veut conserver sa crédibilité, il doit tenir parole, donc mettre à la disposition de la défense les 4,3 milliards annuels décidés il y a un an. S'il agit différemment, on devra lui reprocher de mener une politique irresponsable et à courte vue et, en dernière analyse, de mépriser les décisions du souverain

**Col EMG
Dominique Brunner**